



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 0.11 /AONO/C/LDO/CIPM/2022 DU 09 SEPT 2022, EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
RESTAURATION DES BERGES DU LAC DE LAGDO PAR LES
ESPECES DE BAMBOU DANS LA COMMUNE DE LAGDO,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

I. OBJET

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics/ MINEPDED pour l'exercice 2022, le Maire de la Commune de Lagdo, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de restauration des berges du lac par les espèces de bambou dans la Commune de Lagdo.

II. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Dans le cadre de cette prestation, il sera question pour le prestataire à retenir :

- Nettoyage des alentours de la parcelle,
- Gardiennage ;
- Dégagement de l'ensemble du site ;
- Aménagement pare-feu ;
- Remplacement des arbres manquant avec 500 plants ;
- Renforcement du dispositif métallique de protection avec babelé et cornière ;
- Arrosage des nouveaux plants mis en terre ;
- Gardiennage;
- Nettoyage pré plantation ;
- Labour
- Trouaison ;
- Plantation avec 1 000 plants ;
- Arrosage ;
- Gardiennage ;
- Désherbage ;
- Mise en défens avec un dispositif métallique ;
- Aménagement pare-feu.

III. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

IV. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un lot unique.

V. PARTICIPATION

Pièce N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AO)

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le secteur concerné.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

IV- FINANCEMENT

La présente activité sera financée par le Budget d'Investissement Public/MINEPDED, exercice 2022. Le coût prévisionnel est de dix millions (10 000 000)FCFA.

V-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune de Lagdo à partir du _____

VI-ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Marché de la Commune de Lagdo dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Lagdo, d'une somme non remboursable de 20 000 FCFA représentant les frais d'achat du dossier.

VII-DEPOT DES OFFRES

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) l'original et six(06) copies, devra parvenir au Service des Marchés de la Commune de Lagdo au plus tard le 07 OCT 2022 à 11 heures, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° D11 /DAONO/C/LDO/CIPM/2022 DU 09 SEPT 2022 , EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES DU
LAC DE LAGDO PAR LES ESPECES DE BAMBOU DANS LA COMMUNE
DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOU, REGION DU NORD.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

N.B : Toute offre portant une autre indication sera purement et simplement rejetée.

VIII-CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000)** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce N°1 du présent DAO et dont le délai de validité est de **cent vingt (120)** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement être en cours de validité.

IX-OUVERTURE DES PLIS

- L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps à savoir l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques qui auront lieu le 07 OCT 2022 à 12 heures précises dans la salle des conférences du BEM de la Commune de Lagdo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une connaissance parfaite du contenu des offres. L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure en présence des soumissionnaires dont les offres techniques auront atteint la note technique minimale requise, soit 70 points.

X- CRITERES D'EVALUATION.

L'évaluation technique et administrative se fera par notation pour les critères essentiels et assortie des critères éliminatoires comme suit :

XI-1- CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

XI-1- 1 Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission ou production d'une caution de soumission n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée à l'ouverture ;
- Absence d'une pièce du dossier administratif 48 heures après la séance d'ouverture ou 48 heures après la saisine du président de la CIPM après le constat de la non-conformité par la sous-commission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

XI-1- 2 Offre technique

- Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public durant les trois dernières années;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% critères essentiels sur 100 conformément à la grille de notation contenu dans le RPAO ;

XI-1- 3 Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission contenu dans le DAO ;
- Offre incomplète (Absence du Bordereau des Prix unitaire, du Devis Estimatif et Quantitatif ou du Sous Détail des Prix) ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le SDP et DEQ ;
- Non-respect des modèles contenus dans le DAO.

XI-2- PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification sont les suivants :

XI-2-1. Compréhension de la mission, approche méthodologique et plan de travail (20 points)

- a- Observations et suggestions pertinentes sur la restauration des berges du lac avec les espèces bambou(6 points) ;

b- Approche technique et méthodologique (7 points) ;
c- Plan de travail (7 points) ;

XI-2-2. Expérience du Bureau d'Etude (20 points) ;

XI-2-3-Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission (40 points) ;

XI-2-4- Expérience professionnelle du personnel (15 points)

XI-2-5-Présentation générale de l'offre (1point).

XI-2-6- Capacité financière (2 points)

XI-2-7-Consentement aux clauses techniques (2 points)

Le score technique minimum requis est de 70/100 points.

XI- METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO. La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après:

$$N = \frac{70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante:

Soit Fm le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux disante sera obtenue par la formule:

$$Nf = \frac{100 \times Fm}{F}$$

Fm = le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire de la lettre commande.

XII- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XIII- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés de la Commune de Lagdo.

XIV- ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune de Lagdo, Autorité contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la mieux disant, parmi les offres jugées recevables.

X- ADDITIF

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres- suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

XI- CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir contacter le MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/699
37 07 48

Lagdo, le 09 SEPT 2022
Le Maire de la Commune de Lagdo
(Maître d'Ouvrage),



Damatal Papahut

Ampliations :

- DDMAP/Bénoué
- Préfecture/Bénoué
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono